

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs les Représentants,

La journée d'aujourd'hui et l'évènement auquel nous avons tous assisté prennent fin, mais le vrai travail ne fait que commencer. Pour la République Centrafricaine tout d'abord : ses autorités, sa population, et toutes les forces vives de la nation. Pour la communauté internationale, les organisations et institutions financières internationales, régionales et sous régionales, les organisations non gouvernementales, et intergouvernementales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre apportent leur soutien à la cause centrafricaine.

vancés dans un premier temps, mais à moyen et long terme cet appui devra faire place à une prise en charge complète et autonome de la République Centrafricaine de son propre destin.

sous la direction de son Premier Ministre sont ambitieux, mais réalisables. La Commission de Consolidation de la Paix appuie notamment l'engagement quant à la conclusion du DDR d'ici la fin de cette année. Les récents développements positifs tels l'accord de cessez le feu avec la CPJP, et l'accord conclu avec un groupe rebelle tchadien sont des signes encourageants. Aussi, l'emphase mise sur l'importance de procéder à la réforme du secteur de la sécurité est importante, et doit se faire en synergie avec le DDR.

Cette synergie doit trouver son prolongement dans le domaine l'état de droit et de la bonne gouvernance, notamment la gouvernance judiciaire, mais aussi économique

et financière, et la lutte contre la corruption, autre engagement pris par le Gouvernement. La gestion transparente des ressources naturelles et l'utilisation des revenus générés par leur exploitation en faveur des populations fait partie intégrale de cette bonne gouvernance. Dans cette même catégorie figure l'engagement du Gouvernement de procéder à la relecture du code électoral de 2009, et la mise en place d'un secrétariat permanent en charge de l'organisation d'élections futures.

La Commission de Consolidation de la Paix prend aussi note de l'engagement pris par le Gouvernement envers la promotion et la protection des Droits fondamentaux de l'Homme. La protection particulière des femmes et des enfants, en particulier ceux et celles ayant été victimes du conflit, est d'importance primordiale.

Mesdames et Messieurs,

La présence ici à Bruxelles d'un si grand nombre de représentants de partenaires bilatéraux, multilatéraux, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, de partenaires dits « traditionnels » et « non traditionnels » démontre un nouveau niveau d'intérêt envers la Centrafrique.

Je vois cela comme un signe de reconnaissance de la communauté internationale pour ce qui a été fait, mais aussi pour le potentiel non encore exploité qui ne demande qu'à être utilisé. Je lance donc un appel solennel aux dirigeants de la Centrafrique pour qu'ils fassent tout ce qu'ils peuvent pour débloquer ce potentiel, le faire fructifier, en faire bénéficier la population de leur pays et s'engager une fois pour toutes sur la voie de la paix et de la prospérité.

La Commission de Consolidation de la Paix, dont je préside la configuration RCA, poursuivra son accompagnement à la République Centrafricaine, accompagnement politique, et en terme de coordination des efforts de consolidation de la paix.

Avant de conclure, je souhaite remercier les autorités de mon propre pays, pour avoir bien voulu mettre à disposition le cadre dans lequel nous sommes, pour cet important évènement.

Merci de votre attention.